

COMMUNIQUÉ

Modernisation de la consigne: un outil de développement économique et de salubrité publique

Pour diffusion immédiate. Laval, le 22 avril 2016 – Pour une deuxième année consécutive, des représentants du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED), du Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME), du Regroupement des éco-quartiers de même que du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), se sont réunis à Laval ce matin pour une activité de nettoyage en bordure de rue. Leur constat est sans appel : trop de contenants non consignés de verre, de plastique ou de métal ne sont pas réintroduits dans un cycle de production et contaminent par le fait même notre environnement.

« Il est inconcevable et inacceptable en 2016 de ramasser autant de contenants de boisson en bordure de nos routes et dans notre environnement », selon Guy Garand, directeur général du CRE de Laval. « De plus, tous les producteurs de plastique, d'aluminium et de verre devraient assumer une plus grande part de responsabilité des produits qu'ils mettent en marché, notamment en investissant massivement dans la sensibilisation et l'éducation. En ce **Jour de la Terre**, j'invite toutes les Québécoises et les Québécois à être plus respectueux de notre magnifique planète Terre, car c'est le seul endroit où nous pouvons vivre et nous épanouir », poursuit-il.

Pour Karel Ménard, directeur général du FCQGED, il est indéniable qu'une des solutions passe par la modernisation de nos systèmes de collecte « À elle seule, la collecte sélective à domicile et hors foyer a démontré depuis longtemps les limites de son efficacité, il est plus que temps d'agir en élargissant notamment la consigne sur les bouteilles d'eau et de vin » mentionne-t-il.

Nicolas Montpetit, directeur du Regroupement des éco-quartiers, ajoute que : « L'exemple des contenants à remplissage multiple de bière est parlant : plus de 95 % de ces contenants consignés sont récupérés. Comme le montre notre collecte d'aujourd'hui, trop de contenants non-consignés se retrouvent dans l'environnement alors qu'ils pourraient avoir plusieurs autres vies grâce à la consigne! »

Jonathan Théorêt, directeur du (GRAME), abonde dans le même sens et va même plus loin : « En plus de démontrer un meilleur taux de récupération des matières, la consigne a d'autres avantages : un meilleur tri et une moindre contamination des matières, une diminution d'enfouissement et même des bénéfices sociaux ».

Les organismes ont encore une fois enjoint le ministre Heurtel et ses collègues à aller rapidement de l'avant avec le projet de modernisation de la consigne au Québec.

- 30 -

Renseignements :

Guy Garand, Directeur général, CRE de Laval/pour le RNCREQ : (450) 664-3503

Karel Ménard, Directeur général, FCQGED : (514) 396-2686 poste 701 ou (514) 647-3438